



VILLE DE
SANCOINS

Décision du Maire
N° 35/2026

(article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Mise à disposition du Musée, sis 23 rue Maurice Lucas, à titre gratuit, au profit de l'association « Le Centre artistique Jean Baffier », à compter du 9 mars 2026 pour une durée d'un an renouvelable

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 9 mars 2023 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions ;
Considérant l'implication de l'association « Le Centre artistique Jean Baffier » dans la gestion et la valorisation des œuvres du Musée communal,
Considérant la nécessité de conclure une convention de mise à disposition du Musée, au profit de l'association, afin de permettre la continuité de leur action répondant aux enjeux culturels de la municipalité,

DÉCIDE

Article 1 : de conclure une convention de mise à disposition du Musée Jean Baffier, sis 23 rue Maurice Lucas – 18600 SANCOINS, avec l'association « Le Centre artistique Jean Baffier » à compter du lundi 9 mars 2026 pour une durée d'un an renouvelable.

Article 2 : de dire que les locaux du Musée sont exclusivement réservés à l'association.

Article 3 : de dire que la mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Article 4 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

Article 5 : Mesdames les Directrices Générales des Services de la Communauté de Communes des 3 provinces et de la Commune de Sancoins sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Sancoins, le 6 mars 2026

Le Maire,
Pierre GUIBLIN